



Réforme du 2e pilier: modernisation favorable aux jeunes, aux femmes, aux travailleurs à temps partiel et à la classe moyenne

Le Parlement a adopté aujourd'hui une réforme de la prévoyance professionnelle (LPP) qui opère une modernisation en profondeur. Les signataires de ce communiqué avaient annoncé au cours des débats sur la réforme AVS 21 qu'ils s'engageraient pour une réforme de la LPP. Cette promesse est tenue: toutes les personnes en Suisse doivent avoir la possibilité d'accéder au 2^e pilier.

C'est un compromis réussi: en abaissant le seuil d'entrée, les deux Chambres font en sorte qu'un nombre nettement plus important de personnes pourront à l'avenir accéder au 2^e pilier. Toutes les personnes qui n'étaient jusqu'ici pas assurées bénéficieront non seulement de meilleures rentes, mais elles seront également couvertes en cas de décès ou d'invalidité. Pour les personnes déjà assurées, la réforme offre aussi une raison de se réjouir: la réduction de la déduction de coordination entraînera une nette amélioration des rentes (jusqu'à 34%), en particulier pour les personnes à bas revenus ou travaillant à temps partiel. Les personnes exerçant plusieurs emplois profiteront également de la nouvelle déduction de coordination en pourcentage.

La réforme renforce la solidarité entre les générations

Le Conseil national et le Conseil des Etats se sont également mis d'accord sur des mesures de compensation appropriées et équitables pour les générations de transition, ceci afin d'atténuer la baisse du taux de conversion minimal de 6,8% à 6,0%. Cette adaptation était urgente en vue de réduire la redistribution annuelle de plusieurs milliards de francs par an qui se fait au détriment de la population active et des jeunes générations. Enfin, le Parlement a mis fin à la discrimination des travailleurs âgés, en uniformisant les déductions salariales dès l'âge de 45 ans.

Le peuple décidera

Il est fort probable que le peuple aura à s'exprimer sur le projet. Les syndicats ont en effet d'ores et déjà annoncé vouloir lancer un référendum. Les signataires de ce communiqué auront ainsi l'occasion, jusqu'à la votation, de présenter la réforme à la population. Le projet permet d'ouvrir une discussion approfondie sur notre système des trois piliers, qui a fait ses preuves, et sur le travail du Parlement.

Pour toutes questions:

Le Centre, Gerhard Pfister, gerhard.pfister@parl.ch

PLR, Thierry Burkart, thierry.burkart@parl.ch

UDC, Thomas Aeschi, thomas@aeschi.com

Vert'libéraux, Melanie Mettler, melanie.mettler@parl.ch

Union Patronale Suisse, Roland A. Müller, roland.mueller@arbeitgeber.ch

economiesuisse, Monika Rühl, monika.ruehl@economiesuisse.ch